



7 mars 2023

Droit d'auteur t Droit : une introduction et des questions pour le Congrès

La loi sur le droit d'auteur accorde aux auteurs d'œuvres de création originales un ensemble de droits exclusifs sur leurs créations, y compris le droit d'empêcher des tiers de copier ou de vendre l'œuvre sans l'autorisation du détenteur du droit d'auteur. Les États-Unis

La Constitution autorise le Congrès à créer un système de droits d'auteur pour promouvoir le progrès de la science et de l'apprentissage. L'objectif principal de la loi sur le droit d'auteur est de stimuler la croissance et la diffusion des connaissances en encourageant les auteurs à créer de nouvelles œuvres.

La protection du droit d'auteur est essentielle dans de nombreux domaines de l'économie américaine, en particulier dans des secteurs tels que le divertissement et la technologie. Une étude réalisée par l'Office américain des brevets et des marques a révélé que les industries à forte intensité de droits d'auteur, telles que les logiciels informatiques, les films, la musique et les reportages d'actualité, ont contribué à hauteur de 1 290 milliards de dollars au produit intérieur brut des États-Unis et ont employé directement 6,6 millions de personnes en 2019.

Compte tenu de l'importance économique et culturelle des industries à forte intensité de droit d'auteur, le Congrès envisage fréquemment d'amender le Copyright Act, la loi fédérale régissant le système américain du droit d'auteur. Cet In Focus donne un aperçu de la loi sur le droit d'auteur et met en évidence les domaines d'intérêt actuel et potentiel pour le Congrès.

Aperçu des droits d'auteur

Types d'œuvres protégées par le droit d'auteur La protection du droit d'auteur est disponible pour

de nombreux types d'œuvres créatives, notamment :

- œuvres littéraires (par exemple, livres et codes informatiques) ;
- œuvres musicales ;
- œuvres dramatiques ;
- œuvres chorégraphiques ;
- œuvres picturales, graphiques et sculpturales (par exemple, beaux-arts et photographie) ;
- œuvres audiovisuelles (par exemple, films et télévision) ;
- enregistrements sonores ; et
- des œuvres architecturales.

Dans tous les cas, la protection du droit d'auteur s'applique uniquement à l'expression créative d'une œuvre. Cela ne s'étend pas aux idées, processus, systèmes, découvertes ou méthodes de fonctionnement qui peuvent être décrits dans l'ouvrage. Par exemple, même si le droit d'auteur peut empêcher d'autres personnes de copier textuellement les mots d'un livre, une autre personne peut toujours expliquer l'idée véhiculée par le livre en utilisant des mots différents.

Exigences d'originalité et de fixation Pour être protégée par le droit d'auteur, une œuvre doit être originale

et fixé sous une forme tangible. Pour être originale, une œuvre doit être créée indépendamment (c'est-à-dire non copiée par une autre personne)

et avoir au moins un degré minimal de créativité. Par exemple, ni un ensemble de faits non originaux (comme un annuaire de numéros de téléphone ordinaire) ni une œuvre entièrement copiée à partir d'une œuvre antérieure ne sont susceptibles d'être protégés par le droit d'auteur.

Une œuvre doit également être fixée sur un support d'expression tangible pour être protégée par le droit d'auteur. Cela signifie qu'une œuvre doit être enregistrée d'une manière ou d'une autre afin de pouvoir être ultérieurement perçue, communiquée ou reproduite. Par exemple, une performance musicale en direct n'est pas truquée à moins que quelqu'un ne l'enregistre, par exemple en prenant une vidéo de la performance sur un smartphone ou en l'écrivant en notation musicale.

Le processus d'enregistrement des droits d'auteur Une œuvre originale est protégée par le droit d'auteur une fois qu'elle est

créé et corrigé. Contrairement à certaines autres formes de propriété intellectuelle (par exemple les brevets), l'auteur n'a pas besoin de présenter une demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir un droit d'auteur. Les titulaires de droits d'auteur peuvent toutefois choisir d'enregistrer leurs droits d'auteur auprès du US Copyright Office. L'enregistrement présente plusieurs avantages : par exemple, les détenteurs américains de droits d'auteur doivent enregistrer leur œuvre avant de pouvoir intenter une action en justice pour violation du droit d'auteur devant un tribunal fédéral.

Propriété du droit d'auteur et transfert La propriété d'un droit d'auteur est initialement acquise

avec le(s) auteur(s) d'une œuvre. Dans le cas d'œuvres réalisées contre rémunération (telles que les œuvres de création créées par des employés dans le cadre de leur travail), la personne ou la société pour laquelle l'œuvre a été réalisée est considérée comme l'auteur.

La propriété d'un droit d'auteur est souvent transférée par contrat en tout ou en partie. Par exemple, les artistes musicaux cèdent souvent leurs droits d'auteur à des maisons de disques en échange d'une compensation.

Droits exclusifs des titulaires de droits d'auteur Les titulaires de droits d'auteur ont généralement l'exclusivité

Vous avez le droit de reproduire l'œuvre, de l'exécuter et de l'afficher publiquement, de la distribuer et de préparer des œuvres dérivées à partir de celle-ci. (Les œuvres dérivées incluent les adaptations d'une œuvre, telles qu'une traduction, une suite ou une dramatisation en langue étrangère.) Une personne qui entreprend l'une de ces actions sans l'autorisation du détenteur du droit d'auteur est considérée comme enfreignant le droit d'auteur.

La violation du droit d'auteur ne se produit que si le contrevenant présumé a effectivement copié l'œuvre antérieure. Il n'y a donc aucune responsabilité si l'œuvre accusée a été créée de manière indépendante. En outre, une œuvre accusée ne portera atteinte à une œuvre antérieure que si les deux œuvres sont substantiellement similaires, c'est-à-dire suffisamment semblables dans leurs éléments protégés par le droit d'auteur.

Pour la plupart des œuvres créées aujourd'hui, le droit d'auteur n'expire que 70 ans après le décès de l'auteur de l'œuvre.

Le droit d'auteur sur les œuvres réalisées contre rémunération, ainsi que sur les œuvres anonymes ou pseudonymes, dure 95 ans après la publication de l'œuvre ou 120 ans après sa création, selon la première éventualité.

Application des droits d'auteur Les titulaires de droits d'auteur peuvent poursuivre un

Les contrevenants présumés devant un tribunal fédéral pour obtenir des dommages-intérêts, une injonction (c'est-à-dire une ordonnance du tribunal pour mettre fin à l'activité de contrefaçon) et d'autres recours juridiques. Les titulaires de droits d'auteur concernés par l'importation de copies contrefaites d'une œuvre peuvent enregistrer leurs droits auprès des douanes et de la protection des frontières (CBP) des États-Unis ou demander une ordonnance excluant des marchandises particulières auprès de la Commission du commerce international des États-Unis. Le gouvernement fédéral peut engager des poursuites pénales dans certains cas de violation délibérée du droit d'auteur.

Licences de droit d'auteur et licences légales Personnes cherchant à utiliser une œuvre protégée par le droit d'auteur d'une manière qui pourrait enfreindre le droit d'auteur peut demander l'autorisation d'utilisation au détenteur du droit d'auteur. Une telle autorisation, qui peut être accordée oralement ou dans un contrat formel, est appelée licence. Les licences nécessitent souvent des paiements monétaires au détenteur du droit d'auteur, appelés redevances.

Dans certains cas, le Congrès a décidé d'accorder une autorisation générale à toute personne souhaitant faire des usages définis de certaines œuvres protégées par le droit d'auteur, sans avoir à demander l'autorisation individuelle des titulaires des droits d'auteur. Ces textes sont appelés licences statutaires (parfois également appelées licences « obligatoires »). Plutôt que d'être fixé par le biais de négociations contractuelles privées, le taux de redevance est établi par la loi ou par les procédures du Copyright Royalty Board (CRB). Par exemple, de nombreuses utilisations d'œuvres musicales et d'enregistrements sonores sont soumises à des licences légales dont les tarifs sont fixés par le CRB. (Pour plus d'informations sur les licences musicales, voir le rapport CRS R43984, *Money for Something: Music Licensing in the 21st Century*, par Dana A. Scherer.)

Utilisation équitable et autres limitations du droit d'auteur L'utilisation équitable est une limitation importante du droit d'auteur qui autorise certaines utilisations socialement utiles qui autrement constitueraient des infractions. Par exemple, citer des parties d'une œuvre protégée dans une critique de livre ou créer une parodie d'une œuvre constitue généralement une utilisation équitable.

Les déterminations d'utilisation équitable sont hautement contextuelles. Pour déterminer si une utilisation est équitable, les tribunaux prennent en compte quatre facteurs statutaires non exclusifs : (1) le but et la nature de l'utilisation, (2) la nature de l'œuvre originale, (3) l'importance de ce qui a été copié et (4) tout préjudice commercial résultant de l'utilisation. Dans le cadre du premier facteur, les tribunaux examinent souvent si l'utilisation est transformatrice ; c'est-à-dire s'il ajoute une nouvelle expression, a un objectif différent ou modifie l'œuvre originale avec une nouvelle expression ou une nouvelle signification.

Outre l'utilisation équitable, la loi sur le droit d'auteur contient de nombreuses exceptions statutaires spécifiques qui autorisent des utilisations particulières d'une œuvre protégée par le droit d'auteur sans autorisation ni redevances. Il s'agit notamment de certaines utilisations par les bibliothèques, dans l'enseignement en classe ou lors de services religieux.

Lois actuelles sur le droit d'auteur Le droit d'auteur fait partie de

loi fédérale sous une forme ou une autre depuis 1790. Le Congrès a périodiquement mis à jour et révisé la

lois sur le droit d'auteur. Au fil du temps, le Congrès a considérablement élargi les types d'œuvres soumises au droit d'auteur (à l'origine limités aux livres et aux cartes) et la durée des droits d'auteur (à l'origine pas plus de 28 ans). Certains de ces changements ont servi à harmoniser la loi américaine sur le droit d'auteur avec les normes et traités internationaux.

La loi sur le droit d'auteur actuellement en vigueur est la loi sur le droit d'auteur de 1976, codifiée au titre 17 du code américain. Les principales modifications apportées à la loi comprennent la loi sur le traité de mise en œuvre de la Convention de Berne de 1988, la loi Sonny Bono sur l'extension de la durée du droit d'auteur de 1998 et la loi sur le droit d'auteur du millénaire numérique de 1998 (DMCA).

Considérations pour le Congrès Le Congrès peut surveiller la mise en œuvre

de deux réformes importantes du droit d'auteur entrées en vigueur ces dernières années. La loi Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte sur la modernisation de la musique (P.L. 115-264), entrée pleinement en vigueur en janvier 2021, a modifié le processus de licence légal pour la distribution en ligne d'œuvres musicales (par exemple, le streaming interactif). La Loi de 2020 sur les alternatives au droit d'auteur dans l'application des petites créances (CASE Act) a créé la Commission des réclamations en matière de droit d'auteur, un tribunal administratif qui peut juger certaines réclamations pour violation du droit d'auteur d'une valeur allant jusqu'à 30 000 \$. La Commission a commencé à entendre les réclamations en 2022.

Poursuivant un débat de longue date, certains membres du Congrès ont présenté des projets de loi au 118^e Congrès sur la question de savoir si les stations de radio doivent payer des redevances aux artistes musicaux pour diffuser leurs enregistrements à la radio. Des projets de loi tels que H.R. 791 et S. 253 exigeraient des redevances dans certains cas, tandis que H.Con.Res. 13 exhorte le Congrès à maintenir le statu quo qui permet aux radiodiffuseurs de diffuser des enregistrements sonores sans payer de redevances.

Les membres peuvent également réintroduire des projets de loi sur la réforme du droit d'auteur présentés au 117^e Congrès, tels que des propositions visant à renforcer l'autorité du CBP sur les importations suspectées de contrefaçon (par exemple, S. 1159, 117e Cong.), ou à réformer les dispositions du DMCA sur les technologies utilisées pour identifier et protéger les œuvres protégées par le droit d'auteur en ligne (par exemple, S. 3880, 117e Cong.). Une proposition visant à raccourcir certaines conditions de droit d'auteur (H.R. 576) a été réintroduite au 118^e Congrès.

L'application du droit d'auteur à l'intelligence artificielle (IA) est une autre question émergente. Le Bureau du droit d'auteur a adopté la position selon laquelle seul un être humain – et non une IA – peut être un « auteur » en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. D'autres contestent ce point de vue ou soutiennent qu'au moins certains résultats de l'IA générative assistés par l'homme devraient être protégés par le droit d'auteur. Les questions connexes (et les litiges en cours) incluent la question de savoir si les résultats de l'IA ou l'utilisation de matériel sur Internet pour « entraîner » l'IA enfreignent les droits d'auteur sur les œuvres existantes. (Pour en savoir plus sur ces questions, voir CRS Legal Sidebar LSB10922, *Generative Artificial Intelligence and Copyright Law*, par Christopher T. Zirpoli.)

Kevin J. Hickey, procureur législatif

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé par le Congressional Research Service (CRS). CRS sert de personnel partagé non partisan auprès des comités du Congrès et des membres du Congrès. Il fonctionne uniquement à la demande et sous la direction du Congrès. Les informations contenues dans un rapport de CRS ne doivent pas être utilisées à des fins autres que la compréhension publique des informations fournies par CRS aux membres du Congrès dans le cadre du rôle institutionnel de CRS. Les rapports CRS, en tant qu'œuvre du gouvernement des États-Unis, ne sont pas soumis à la protection du droit d'auteur aux États-Unis. Tout rapport de CRS peut être reproduit et distribué dans son intégralité sans l'autorisation de CRS. Cependant, étant donné qu'un rapport CRS peut inclure des images ou du matériel protégé par des droits d'auteur provenant d'un tiers, vous devrez peut-être obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur si vous souhaitez copier ou utiliser d'une autre manière du matériel protégé par des droits d'auteur.